

prise le 9 Janvier 1961 par le Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort sur Mer et de Saintonge demandant que la date de la rentrée scolaire soit reportée au Lundi 18 Septembre 1961.

Le Conseil Municipal

- considérant le préjudice qui résultera pour la Ville de la date de la rentrée scolaire fixée au Vendredi 15 Septembre 1961.
- émet le vœu que cette date soit reportée au Lundi 18 Septembre 1961.

Approuvé à l'unanimité

Regularisation de 8 avenants aux Marchés du Casino Municipal.

M. Matrat, rapporteur

M. Matrat fait d'abord l'exposé sur la situation financière du Casino Municipal à la date du 31 Décembre 1960.

La reconstruction du Casino a été dès le 1^{er} jour de son entrée en fonction, la préoccupation majeure de ce Conseil municipal.

Lors des premières réunions, honneur le Maire faisait connaître qu'il attachait une importance primordiale à la construction du Casino et il précisait qu'il allait porter tous ses efforts personnels, pour solutionner ce problème.

A son avis deux impératifs dominaient les autres:

- le 1^{er} - ne continuer à construire que si la construction jusqu'alors réalisée était solide.
- le 2^e - vérifier si le financement des travaux restant à faire, était possible.

M. le Maire prit donc connaissance de l'ensemble du dossier du Casino, il s'entretint personnellement avec les Techniciens et les Juristes de la Ville et du Casino, et dès les premiers jours d'Avril 1959, il nouait réunir la situation de la manière suivante :

a) Sur le plan juridique. —

Il existait un volumineux dossier de contentieux entre la Société des Casinos et la Ville de Royan et de nombreuses instances judiciaires en cours.

b) Sur le plan administratif. —

meilleur , mais les adjudications ne furent confinées qui ultérieurement , différemment concordés devant l'heure , en effet , étudiait par la Commission compétente , les entreprises ayant été spécialement prévenues que la réalisation des travaux pouvait avoir lieu en deux tranches , susceptibles d'être déposées à une de l'autre . Par un arrêt de l'Assemblée législative , suivant les probabilités favorisées de la ville .

Un premier pointage des prix offerts par les différents boursiers d'état , affrontait la preuve que le financement était possible .

Le montant total des prix offerts pour l'ensemble des lots 1 à 13 , s'élevait en effet à 235.445 000 , alors que l'estimation de base de l'architecte était de ...

L'architecte , M. Feret , a toujours fait entendre , en effet , que l'indemnité du M.R.L. devait de ...

231.000.000

et non de

montant officiellement notifié à la ville

du Royan

Sur la réunion du 22 mai 1959 , le Conseil décida donc que les travaux allaient être procédés et il autorisa le Maire à passer les marchés les plus pressés , soit les lots 7 , 8 et 10 indispensables pour la terminaison de la Rondonde , pour la date du 1er août 1959 .

Sur conseil du secrétaire municipal , soit en

judice souhaitant le remplacement de "l'heure" par de que le remplacement partie centrale - Sidiou - Les entrainer une approximation

au sens de

échelle technique

Municipal décida du Bacana . Restait faire faire , dans

une globale de

le 6

échal décida , d'ac

l'audition de la

façant recette

tarifées minima

facture envoi

que , d'où une

émission

et compris le pris

les divers travaux

dans

trou de l'audition

de valent anch

un estime de

duchet de Ma

rie à faire et

sur l'ensemble.	
Le changement et quelques autres améliorations de plâtrerie prescrits par l'Architecte causeront une dépense supplémentaire de	4. 200. 000
Par ailleurs le service de sécurité prescrira une installation spéciale de grand secours sur la scène de la salle de spectacle, non envisagé à l'origine par l'architecte.	
Des bouches d'arrosage et des canalisations supplémentaires d'alimentation intérieure, la pose de glaces dans les lavabos, ensemble non prévue au Marché initial, créa une dépense supplémentaire de	1. 800. 000 -
L'entreprise Delage peinture dut procéder à des travaux d'enroulement des poteaux de la rotonde, des galeries, et, également, l'arrachage des clous et papiers sur le ciment du plafond de la rotonde, etc... d'où un supplément de	1. 000 000 -
L'entreprise Bette fut également amenée à réaliser, en supplément de son Marché les canalisations pour évacuation des eaux de l'intérieur de la rotonde, les châssis de ventilation de la partie supérieure de la rotonde, des châssis supplémentaires pour le bas de la superstructure, d'où une dépense supplémentaire de	1. 500. 000
Enfin, la réalisation des jardins, décosations florales, maitris, allées, etc... entraîne une dépense d'environ	2. 000. 000
Soit un total de travaux supplémentaires d'environ qui, s'ajoutant aux prévisions initiales de allait porter le coût total de la construction à	38 000. 000 235 000. 000 <hr/> 273. 000. 000 FRS <hr/> 272. 895. 516
chiffre exact	
Les Marchés et avenants régularisés à ce jour, totalisent :	
	dits 235.000.050

pour lesquels le conseil vient de prendre une délibération en autorisant l'emprunt.

2° aménagement des jardins du Casino et sa clôture extérieure, non compris dans les dépenses exposées dans ce rapport, pourront être partiellement financés par la taxe de séjour en 1961.

Délibération

Le Conseil Municipal

Tu les marchés passés pour la reconstruction du Casino municipal avec les entreprises France et Colonies, Videau, Delmas, Mongrand, Bodis, Belprini, Delage, Berte, Mourlon et Bonnin.

Tu les devis de travaux supplémentaires présentés par ces entreprises,

Tu l'avis favorable de la commission plénière réunie le 12 janvier 1961,

Tu l'avis favorable de la commission des Finances,

décide

d'autoriser le maire à passer les avenants suivants avec les entreprises ci-dessous et fixer un montant total de 214.056, 76 NF.

Lot n° 1 - France et Colonies	65.499,20 NF
Lot n° 2 - Chauffage : Videau	1.645,23
Lot n° 5 - Ferronnerie : Berte	15.460,00
Lot n° 6 - Menuiserie : Delmas	38.083,11
Lot n° 7 - Sanitaire : Mongrand	17.480,09
Lot n° 8B - Moquette : Bodis	3.903,91
Lot n° 9 - Plafonds : Belprini	12.251,27
Lot n° 11 - Peinture - vitrine Delage ardoises : Mourlon	9.243,68
Jardins : P. Bonnin	1.100. --
	18.760,37

Total

214.056, 76 NF

- dit que les dépenses seront imputées sur le chapitre "Reconstruction du conseil municipal".

Approuvé à l'unanimité

M. le maire déclare que l'exposé qui vient d'être fait a le mérite d'être clair et loyal. Il eut pu être présenté d'une manière plus optimiste ; en effet, il n'a pas été tenu compte de certaines diminution de marchés pour travaux.

Monsieur le Maire répond que l'actuelle Municipalité n'est pas responsable du retard intervenu mais qu'en tout état de cause, l'ancienne Municipalité a eu tout à fait raison de choisir l'entrepreneur le moins disant en 1954.

Des 94 millions du départ, nous arrivons, avec l'entreprise "France et Colonies" à un coût total actuel de 158 millions pour les nouvelles fondations du baccara-restaurant, ce qui est un chiffre encore très inférieur à la plupart des soumissions de 1954.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Charron
Aberlour → *m. Pichot* *Pumpay* *Chauvet*
Gruet *Attal* *Cauvin*
H. *E.* *Gallouez*
meudon → *C. Puis* *Chauvet*
Muguet *de L. Dubois*
Officer